

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de SAÔNE

26, rue de la mairie / 25660 Saône

Tel : 03 81 55 71 67

Saône, le 22 octobre 2021

Compte-rendu du conseil d'école du jeudi 21 octobre 2021

Présents :

M. Gable, adjointe à la vie scolaire à la Mairie

C. Dizian, I. Haboubi, C. Patois, N. Alphe, A. Zupancic, S. Garoui, J. Segura, représentants les parents élus

G. Lab, V. Marso, E. Masnada, F. Parisot, A. Piquerey, D. Prost, I. Souvet, F. Gras, D. Gros Lambert, F. Thibault, enseignants

S. Sauget, directeur périscolaire

Christina Marchand, AESH.

Excusés : L. Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale ; B. Vuillemin, maire de Saône ; C. Fontinha, DGS à la mairie de Saône ; V. Boitet, représentante des parents d'élève ; P. Jacquin, psychologue scolaire

Secrétaire : I. Souvet

1. Élections des représentants de parents d'élèves : vendredi 8 octobre 2021

Le vote se fait exclusivement par correspondance, conformément au règlement intérieur de l'école.

137 votants pour 333 inscrits, soit une participation de 41,14% (40,7% en 2020). Une seule liste était présentée et a été élue.

Parents élus :

Titulaires : Cédric Dizian, Ikram Haboubi, Céline Patois, Noémie Alphe, Marie-Laure Coli-Besseyrias, Anaïs Zupancic, Samira Garoui, Phokham Sengsouriya, Véronique Boitet

Suppléants : François Simon, Jérôme Segura, Nadjette Chaoui, Sophie Gibo

La directrice remercie madame Durez qui a contribué à établir la nouvelle liste de candidatures et madame Haboubi qui a participé au dépouillement des bulletins de vote.

La communication se fera par mail avec un interlocuteur principal. L'adresse d'envoi reste celle de l'Asparele.

2. Fonctionnement du conseil d'école

* Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.

* Membres de droit ayant le droit de vote : le directeur (préside le conseil d'école), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, 1 membre du RASED, les représentants de parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.

* Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

* L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 7 jours avant la date de la réunion.

* Un compte-rendu est adressé aux membres du conseil d'école. Il n'est pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école (<http://elem-saone.ac-besancon.fr>). Les familles sont informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

3. Rentrée 2021

* Mouvement du personnel à la rentrée 2021

- Nouvelle directrice : Adeline Piquerey.

- Un enseignant nommé à titre provisoire : Monsieur François Gras qui travaille à temps complet à l'école. Il complète Mme Prost les mardis et jeudis et un mercredi sur deux et assume la décharge de direction les lundis et vendredis et un mercredi sur deux.

- Élodie Bouillet, Carine Bousour, Karine Butavant, Christina Marchand et Sandra Ménétrier sont présentes à l'école en temps qu'AESH (Accompagnement des élèves en situation de handicap).

* Effectifs

A ce jour, **203 élèves sont inscrits à l'école de Saône**. Parmi ces 203 élèves, 9 font partie du dispositif ULIS-École (Unité localisée pour l'inclusion scolaire). Ces élèves sont donc inscrits dans leur classe de référence.

Il y a donc 8 classes ordinaires et un dispositif ULIS. La moyenne s'élève donc à 25,375 élèves par classe.

Répartition des élèves par classe

A. Piquerey et F. Gras	CP	26
F. Parisot	CP/CE1	24
V. Marso	CE1	26
D. Prost et F. Gras	CE2	27
D. Gros Lambert	CE2/CM1	23
F. Thibault	CM1	25
E. Masnada	CM1/CM2	25
G. Lab	CM2	27
I. Souvet	ULIS	9

Répartition par niveau

CP	40
CE1	36
CE2	37
CM1	51
CM2	39
TOTAL	203

6 élèves arrivent après les vacances de Toussaint, augmentant ainsi l'effectif à 209 élèves (1 élève au CP, 1 au CE1, 1 au CE2 et 3 au CM1 dont 2 enfants qui appartiendront au dispositif ULIS).

2 départs (1 élève de CE1 et 1 en CM2).

* Prévisions des effectifs :

Les prévisions pour la rentrée 2022- 2023 ont été communiquées à la DSDEN (Direction des services de l'Éducation nationale). Ils font état de **206 élèves attendus en élémentaire à la rentrée 2022** (départ de 39 CM2, arrivée de 38 CP, 6 élèves inscrits en cours d'année scolaire et 2 départs).

Pour information, l'état des effectifs à l'école élémentaire ces dernières années :

Rentrée	2018	2019	2020	2021	Prévisions rentrée 2022
Effectifs	224	219	213	203	206

*** Présentation du RASED : Réseau d'aide spécialisée des élèves en difficulté**

Les bureaux du RASED, réseau d'aide du secteur de Saône, sont situés dans l'école. Madame Vuillemin, enseignante spécialisée, intervient dans différentes écoles du secteur en apportant une aide pédagogique et méthodologique aux élèves en difficulté scolaire, en collaboration avec les enseignants.

Madame Jacquin, psychologue scolaire, est joignable au 09 65 32 06 71.

4. Règlement intérieur

Un ajout est effectué dans le paragraphe 4 (*Utilisation du règlement intérieur*) du règlement intérieur de l'année scolaire précédente :

« En cas de circonstances sanitaires particulières et exceptionnelles, le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'école, des classes et des horaires, pourra être modifié ou adapté pour être en conformité avec les dispositions réglementaires. »

Le règlement intérieur est adopté par le conseil d'école. Il sera distribué aux parents d'élèves avec la charte de laïcité afin d'être signé et sera alors conservé dans les cahiers de liaison des élèves. Il sera également affiché dans le hall de l'école, et mis en ligne sur le site internet de l'école.

5. Sécurité

Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le vendredi 8 octobre 2021. Il a été consigné dans le registre de sécurité de l'école.

Avant le prochain exercice incendie du deuxième trimestre, une information sera faite dans les classes afin que les élèves sortent de l'école sans attendre la validation des enseignants devant la porte principale notamment.

6. Enseignement des langues vivantes

L'enseignement de l'allemand a débuté le lundi 20 septembre 2021. Cet enseignement est assuré par Mélanie Sire, Professeure des écoles. Trois groupes ont été constitués. Un groupe de CP/CE1 avec 7 élèves, un groupe de CE2 avec 6 élèves, un groupe de CM1/CM2 avec 18 élèves. Il y a donc 31 élèves qui reçoivent un enseignement en allemand à raison de 2 fois 45 minutes par semaine. L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans leur classe.

7. Évaluations nationales

Des évaluations repères nationales sont passées en début de CP et de CE1. Elles concernent les domaines des mathématiques (les nombres, le calcul et la géométrie) et du français (la lecture, l'orthographe et l'oral). Leur objectif est d'identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite des élèves.

Les élèves de CP passeront de nouvelles évaluations au milieu de l'année, en janvier.

Les résultats ont été communiqués aux familles des élèves concernés. Des entretiens ont été organisés.

8. Association scolaire : bilan financier 2020/2021

Charges année 2020- 2021	Euros (€)	Produits année 2020- 2021	Euros (€)
Achats de produits pour cession	887,60	Vente de produits pour cession	0
Assurances versées	88,55	Produits des activités éducatives	3981,00
Charges des activités éducatives	9324,74	Subventions État, collectivités	9173,00
Autres charges courantes	97,50	Subventions d'associations	1491,00
Charges exceptionnelles	509,24	Autres produits courants	0
Achat de biens durables	908,85	Participations volontaires des familles	1788,00

Total des charges	11816,48 €	Total des produits	16433,00 €
--------------------------	-------------------	---------------------------	-------------------

Résultat de l'année	4616,52 €
Report année précédente CCP	6866,78 €
CCP année en cours	11483,30 €

Peu de sorties ont pu avoir lieu ces deux dernières années scolaires aussi, le budget disponible est confortable.

Les comptes sont approuvés par les membres du conseil d'école.

9. Projets pédagogiques

* Enseignement de la natation

4 classes de cycle 2 sont inscrites à la piscine de Valdahon pour un cycle natation (environ 10 séances).

- les classes de CP de Mme Piquerey et de CP/CE1 de Mme Parisot se rendront à la piscine les jeudis matins du 29/03/22 au 01/07/22.
- les classes de CE1 de Mme Marso et CE2 de Mme Prost iront les vendredis matins du 04/01/22 au 25/03/22.

* Enseignement du patin sur glace

4 classes se rendront à la patinoire Lafayette de Besançon pour recevoir un enseignement de patin sur glace :

- les classes de CP/CE1 de Mme Parisot et de CE1 de Mme Marso se rendront à la patinoire les mardis matins du 29/11/21 au 28/01/22.
- les classes de CE2/CM1 de M. Gros Lambert et de CM1 de M. Thibault se rendront à la patinoire les vendredis après-midi du 05/04/22 au 20/05/22.

* Projet Résidence artiste

4 classes de l'école participent à un projet résidence artiste avec le musée d'archéologie de Clairvaux Les Lacs financé par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté). L'école bénéficie de l'intervention d'une professionnelle de la culture à raison de 60 heures réparties sur l'année scolaire dans les différentes classes. L'objectif de ce type de projet est d'amener les élèves à acquérir des connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

Seuls les déplacements en bus et les entrées au musées sur place seront facturés.

Le projet pédagogique est en cours de construction.

* Participation à l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré)

L'USEP organise des activités sportives et associatives pour les enfants de l'école publique de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.

Les classes de CP de Mme Piquerey et de M. Gras et de CE2 de Mme Prost et de M. Gras participeront à 4 rencontres sportives au cours de l'année scolaire :

- Activités d'orientation à la Citadelle de Besançon,
- Activités d'orientation à Valdahon (Participation de LearnO) encadrée par les collégiens,
- Activités d'orientation au musée des Maisons comtoises de Nancray,
- Randonnée à Gonsans.

Les élèves des deux classes seront affiliés à l'association USEP. L'association scolaire de l'école élémentaire de Saône prendra en charge les cotisations (Environ 510 Euros).

* Ski Plaine :

Les 4 classes de cycle 3 s'inscriront, comme les années précédentes, pour 3 journées d'initiation au ski de fond. Le site d'accueil et le calendrier ne sont pas encore définis. En complément de l'EPS dispensé dans les écoles, le Conseil Départemental favorise le développement de la pratique du ski nordique et subventionne à ce titre l'équivalent d'un transport en bus. Une participation sera demandée aux parents. Elle s'élève habituellement autour de 15 Euros pour les 3 sorties afin de financer une partie des transports et des prestations sur place. Des moniteurs agréés encadreront les groupes avec les enseignants.

* Projet Artothèque :

La demande de reconduction du projet pour cette année scolaire a été formulée. L'école est dans l'attente d'une réponse.

Dans ce cadre, des œuvres originales sont prêtées par la famille Peugeot pour être exposées dans les écoles et travaillées par les élèves au sein des classes.

* Les deux scènes :

Chaque classe s'est inscrite à deux spectacles proposés par les Deux Scènes de Besançon. Il s'agit de spectacles vivants ou de ciné-concerts qui auront lieu au cours de l'année scolaire. L'école est en attente de la validation.

10. Rythmes scolaires

Une réflexion a été initiée au cours de l'année dernière. La municipalité avait souhaité se laisser du temps pour organiser au mieux l'accueil des élèves avec le passage à 4 jours de classe par semaine. L'objectif de tous les partenaires de l'école étant d'établir un projet cohérent.

Madame Gable informe le conseil d'école que la mairie a bien avancé sur cette question des rythmes scolaires. Un périscolaire classique commencera après la classe et remplacera les TAP. Le soir, il ne pourra plus y avoir d'activités telles qu'étaient proposés les TAP. Néanmoins, la commune souhaiterait que celles-ci puissent avoir lieu les mercredis matins en fonction de la disponibilité des encadrants. La mairie est favorable au passage à 4 jours.

Les représentants de parents d'élèves sont plutôt favorables à l'harmonisation des rythmes entre les écoles maternelle et élémentaire.

Les enseignants appuient le souhait d'harmoniser les rythmes des deux écoles de la commune. Ils expliquent que les plus jeunes élèves éprouvent de la fatigue lors des semaines à 5 jours de classes. La transition avec l'école maternelle en est rendue plus difficile. Pour les plus âgés le rythme actuel convient davantage. La présence d'une longue matinée reste toutefois intéressante pour tous. Les élèves sont plus disponibles et concentrés les matins que les après-midi. Les horaires proposés sont les suivants : le matin de 8h30 à 12h et l'après-midi de 13h45 à 16h15. Ceux-ci laissent la possibilité aux parents qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire de faire le trajet entre les deux écoles. Le conseil d'école vote ce changement de rythme à l'unanimité avec passage à 4 jours de classes : les lundis, mardis, jeudis et vendredis à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Décompte des votes de l'assemblée : 15 votes pour ; 2 votes contre ; 1 abstention.

Une demande de dérogation devra être formulée auprès de la DSDEN pour acter ces changements de rythme. Celle-ci a lieu autour du mois d'avril.

11. Questions diverses

* Places de parking :

L'école disposait de 4 places de parking réservées sur le parking adjacent école/mairie. Deux ont été transformées en places pour handicapés. Madame Gable explique qu'il n'est pas possible d'affecter deux nouvelles places aux enseignants en remplacement de celles-ci.

* Rythmes scolaires :

Questions des parents d'élèves :

- Le rythme scolaire va-t-il faire l'objet d'une dérogation pour revenir à 4 jours en septembre 2022 ?
- Dans ce cas, quelles activités seront proposées lors du périscolaire du mercredi ?
- Les activités actuelles prévues lors des TAP pourront-elles toutes ou en parties être préservées ?

Les réponses à ces questions ont été apportées dans le point 10°) *Rythmes scolaires*.

* Cantine :

Questions des parents d'élèves :

Certains parents auraient eu des retours de leurs enfants se plaignant de ne pas avoir eu assez de temps pour manger le midi (élémentaire et maternelle).

Comment sont organisés les temps de repas ? Avez-vous été témoins de ce genre de situation ? Quelles solutions pourriez-vous apporter pour que cela ne reproduise pas ?

Réponse : S. Sauget explique que c'est rapide de faire manger les 140 élèves en 1h30. Il y a deux services. Le protocole sanitaire freine d'autant plus les temps de repas. Un aménagement sera apporté prochainement en laissant la cantinière s'occuper du ménage et en accompagnant les élèves à l'école un peu avant 13h45. Cela permettra sans doute de gagner 10 minutes pour les repas.

Un changement des horaires n'est pas envisagé dans le but de conserver un décalage avec ceux de l'école maternelle.

* Informations ASPARELE :

L'assemblée générale de l'Asparele se déroulera après les vacances de la Toussaint.

Les activités sont en cours, les membres de l'association espèrent pouvoir remettre en place la vente de sapin, et d'autres activités.

Un chèque de subvention de rentrée de la part de l'Asparele est remis à la directrice. Il a pour objectif de participer aux frais des sorties scolaires ou pour du matériel.

L'association, en est vivement remerciée.

La date du prochain conseil d'école a été fixée au **jeudi 10 février 2022 à 18h30**.

La secrétaire de séance,
Isabelle Souvet



La Directrice,
Adeline Piquerey

